

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Comité syndical

Réunion du lundi 3 avril 2023

Date de convocation : 28 mars 2023	Nombre de membres { présents : 45 absents : 38
Nombre de membres en exercice : 83	
Date de publication : 7 avril 2023	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 45
Voix CONTRE : 0 – Délibération n° C2023-02
Abstentions, blancs ou nuls : 0

OBJET : Compte administratif 2022

L'an DEUX MIL VINGT-TROIS, le TROIS du mois d'AVRIL, lundi à 9 heures 14 minutes, les membres du Comité du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au complexe Saintes Vegas, sous la présidence de monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 28 mars 2023.

ÉTAIENT PRÉSENTS : 45 délégués, formant la majorité des 83 membres en exercice

Mme ADOLPHE Mariette, déléguée de la commune de SAUJON
M. BERTRAND Marc, délégué du canton de Pons
M. BOURSIER Daniel, délégué du canton de Marans
M. CABRI Christophe, délégué du canton de Jonzac
M. COUVRAT-DESVERGNES Alexandre, suppléant de M. CADOT Matthieu, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. CAUSSIN Jean-Pierre, délégué du canton de Matha
M. COULON Thierry, délégué de la commune de CHÂTELAILLON-PLAGE
M. CROUZET Jacques, délégué du canton de Thénac
M. DAUGY Emmanuel, délégué du canton de La Tremblade
M. DAVIAUD Alain, délégué du canton de Thénac
M. BOUCARD Dominique, suppléant de M. DE BLEECKER Hervé, délégué de la commune de PUILBOREAU
Mme FALCONNET Marie-Line, déléguée du canton de Matha
M. FOURRÉ Jean-Luc, délégué du canton de Chaniers
M. GAILLOT Bruno, délégué du canton de l'Ile d'Oléron
M. GARDELLE Jérôme, délégué du canton de Thénac
M. GARRAUD Patrick, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. GEOFFROY Pierre, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. GOUSSARD Jean-Paul, délégué du canton de l'Ile de Ré
M. JOURDAIN Serge, délégué du canton des Trois Monts
M. KINDER Alain, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. LANNELONGUE Xavier, délégué du canton de La Jarrie
M. LESAUVAGE Thierry, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. LESPINASSE Sylvain, délégué du canton de Chaniers
M. LOUX Gilbert, délégué de la commune de ROYAN
M. LUCAZEAU Christian, délégué du canton de Saintonge Estuaire
Mme LYONNET Marcelle, déléguée du canton de Châtelailon-Plage

M. GARDEY Sébastien, suppléant de M. MAINDRON Bernard, délégué du canton de Jonzac
M. MASERO Michel, délégué du canton des Trois Monts
M. MICHAUD Jacky, délégué du canton de Saint-Porchaire
M. ORGERON Patrick, délégué de la commune de PÉRIGNY
M. PETIT Jean-Jacques, délégué du canton de Châtelailon-Plage
M. PETIT Jean-Marie, délégué de la commune de MARENNES-HIERS-BROUAGE
M. PICOT Jean-Pierre, délégué du canton de l'île de Ré
M. PROUTEAU Jacky, délégué du canton de Saint-Jean-d'Angély
M. REMPAULT Michel, délégué du canton de Marennes
M. ROUYER Denis, délégué du canton de Marennes
M. TAUNAY Dominique, délégué du canton de Saujon
M. TERRIEN Joël, délégué de la commune de SAINTES
M. VACHON Bernard, délégué du canton de Chaniers
M. RECHT Eric, suppléant de M. VALLÉE Gilles, délégué du canton de Tonnay-Charente
M. VALLÉE Michel, délégué du canton de Saintonge Estuaire
M. VENNER Gilles, délégué du canton de Matha
M. VILATTE Gérard, délégué du canton de Châtelailon-Plage
Mme VISSAULT Isabelle, déléguée du canton de Lagord
M. ZÉLIE Roger, délégué du canton de l'île de Ré

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS : 38 délégués.

M. BARATHIEU André, délégué du canton de Tonnay-Charente, excusé
M. BERTAUD Christophe, délégué de la commune de LA ROCHELLE, excusé
M. BOUCHET Jean-Pierre, délégué du canton de Pons, excusé
Mme BRANCHEREAU Christine, déléguée du canton de Saintonge Estuaire, excusée
M. BRIDIER Patrice, délégué du canton de l'île d'Oléron, excusé
M. BRODZIAK François, délégué du canton des Trois Monts, ayant quitté la salle
M. BRUNET Elisée, délégué du canton de l'île d'Oléron, excusé
M. BURNET Alain, délégué de la commune de ROCHEFORT
M. CALMONT Bruno, délégué du canton de Surgères, excusé
M. CÉNÉRINI Gilles, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. DAVIET Laurent, délégué de la commune de SAINTES
M. DELAGE Stéphane, délégué du canton de Marennes
Mme DEMENÉ Lydie, déléguée du canton de Tonnay-Charente, excusée
M. DEVOUGE Stéphane, délégué de la commune de VAUX-SUR-MER
M. DURESSAY Julien, délégué de la commune de ROYAN
M. FERRET Bruno, délégué du canton de Marans
M. GARDIEN Maurice, délégué du canton de La Jarrie, excusé
Mme GATINEAU Sylvie, déléguée du canton de Marans, excusée
M. GLENEAUD Jacques, délégué du canton de Lagord
M. GUÉGO Dominique, délégué de la commune de LA ROCHELLE
M. GUIGNOUARD Philippe, délégué de la commune de LAGORD, excusé
M. GUILBERT Eric, délégué de la commune de SAINT-PIERRE-D'OLÉRON, excusé
M. INÈS Richard, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. JUSTINIEN Rémi, délégué de la commune de TONNAY-CHARENTE
M. LAMOUREUX Pascal, délégué du canton de Saujon
M. LANGLAIS Jean-Charles, délégué du canton de Pons
M. LEDUC Neven, délégué du canton de Surgères, excusé
M. MARTAIL Alain, délégué de la commune de DOMPIERRE-SUR-MER
M. MARY Guy, délégué du canton de La Tremblade, excusé
M. MICHAUD Régis, délégué du canton de Marans
M. MOUTARDE Jean, délégué de la commune de SAINT-JEAN-D'ANGÉLY, excusé
M. PELLETIER François, délégué du canton de Surgères, excusé
M. PETITFILS Franck, délégué du canton de La Jarrie, excusé
M. PHILBERT Patrick, délégué de la commune de NIEUL-SUR-MER, excusé
M. ROBIN Patrick, délégué de la commune d'AYTRÉ
M. ROUSSEAU Jean-Yves, délégué de la commune de SURGÈRES
Mme SIMON Nathalie, déléguée de la commune de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE, excusée
Mme VALLIER Marie-Hélène, déléguée du canton de Jonzac

Monsieur Jean-Luc FOURRÉ, délégué du canton de Chaniers, est élu secrétaire de séance, à l'unanimité.

Le Comité syndical ayant entendu et approuvé le compte de gestion de l'exercice 2022, M. le Président fait constater que M. Jean-Luc FOURRÉ a normalement administré les finances du SDEER au cours de l'exercice 2022, en poursuivant le recouvrement des créances et en ordonnant les seules dépenses justifiées ou utiles. M. le Président propose de procéder au règlement définitif du budget de l'année 2022 et de fixer les résultats des différentes sections budgétaires comme suit :

(tous montants en euros)	Résultat de l'exécution du budget 2022		
	Mandats émis	Titres émis	Résultat/Solde
Total du budget	59 456 171,85	64 232 456,80	4 776 284,95
Fonctionnement	6 462 074,59	17 214 792,71	10 752 718,12
Investissement	42 996 131,65	41 240 109,48	-1 756 022,17
Résultat reporté	—	5 777 554,61	5 777 554,61
Solde d'investissement	9 997 965,61	—	-9 997 965,61

<i>Total par section</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Recettes</i>	<i>Résultat/Solde</i>
<i>Fonctionnement</i>	6 462 074,59	22 992 347,32	16 530 272,73
<i>Investissement</i>	52 994 097,26	41 240 109,48	-11 753 987,78

M. FOURRÉ précise que, au 31 décembre 2022, la dette syndicale se montait à 32 173 087,45 euros et que les créances détenues sur les communes se montaient à 8 012 230,85 euros : la dette syndicale nette à cette date se montait à 24 160 856,60 euros.

Le vote du compte administratif est soumis aux voix sous la présidence de M. Christophe CABRI, 1^{er} Vice-président, M. le Président ayant quitté la salle.



LE COMITÉ SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

- 1 - Approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumis à son examen ;
- 2 - Prend note du taux de 8,18 % rapportant le montant des frais de gestion du service au montant des travaux neufs ;
- 3 - Décide le report sur l'exercice 2023 des crédits correspondant aux dépenses engagées et non mandatées :

Section d'investissement - Recettes :

13	Subventions	453 000 euros
16	Produits d'emprunts	2 000 000 euros

Section d'investissement - Dépenses :

20	Achat de logiciels. Insertions.	5 000 euros
218	Achat de matériel	30 000 euros
231	Travaux neufs d'électrification (ER)	2 625 000 euros
231	Travaux neufs d'éclairage public (EP)	2 650 000 euros
211	Installation de bornes électriques	100 000 euros
458	Travaux de génie civil annexe télécom (GC)	214 000 euros

4 - A l'exception des reports décidés ci-dessus, déclare closes les opérations de l'exercice 2022 et annulés les crédits.

Nota : le tableau synthétique du compte administratif pour 2022 est joint à la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Le Président,
François BRODZIAK*

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Luc FOURRÉ,
Vice-président*

N° de chapitre	NATURE DES DÉPENSES ET RECETTES	PRÉVISIONS 2022	RÉSULTATS 2022	RESTES À RÉALISER
	SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	RECETTES			
013	Atténuation de charges	1 200,00	1 200,00	
70	Produits de gestion courante	650 000,00	727 195,99	
73	Impôts et taxes	13 500 000,00	14 724 702,26	
74	Dotations, subventions et participations	250 000,00	334 294,72	
75	Autres produits de gestion - Redevances	5 227 500,00	1 365 634,93	
77	Produits exceptionnels	5 000,00	61 764,81	
002	Excédent antérieur reporté	5 777 554,61	5 777 554,61	
	Recettes de fonctionnement	25 411 254,61	22 992 347,32	
	DÉPENSES			
011	Charges à caractère général	4 705 000,00	3 951 185,44	
012	Charges de personnel	1 835 000,00	1 704 221,19	
65	Autres charges de gestion courante	94 600,00	80 088,75	
66	Charges financières	611 656,16	573 460,08	
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	1 755,81	
68	Dotation provisions semi-budgétaires	23 285,00	23 285,00	
022	Dépenses imprévues	300 000,00	-	
042	Dotation amortiss. immo. subv.	128 078,32	128 078,32	
	Dépenses de fonctionnement	7 707 619,48	6 462 074,59	
	Virement à la section d'investissement	17 703 635,13	-	
	TOTAL	25 411 254,61	6 462 074,59	
	RÉSULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	16 530 272,73	
	SECTION D'INVESTISSEMENT			
	RECETTES			
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	10 152 965,61	10 152 965,61	
10	Dotation. FCTVA	1 300 000,00	1 351 963,04	
13	Subventions investissement. Capital.	8 854 000,00	7 096 998,31	453 000,00
16	Produits d'emprunts	7 600 000,00	5 600 000,00	2 000 000,00
21	Remboursement publicité foncière	-	12,00	
23	Remboursement entreprises travaux en cours	-	119 841,36	
276	Créances sur les Communes. GC/EP	3 000 000,00	3 171 875,44	
4582	Part. des communes. Rembt immédiat. GC.	980 000,00	550 456,83	
041-4582	Part. des communes. Rembt différé. GC.	1 447 000,00	1 227 794,65	
041-13241	Part. des communes. Rembt différé. EP/ER	2 500 000,00	1 743 321,86	
041	Frais d'insertion suivis de réalisation (op.ordre)	23 086,66	22 762,66	
23	Installation, matériel et outillage (op.ordre)	10 074 039,40	10 074 039,40	
276341	Annulation opération ordre exercice clos	12 230,68	-	
040	Amortissement immobilisations et subv.	128 078,32	128 078,32	
	Recettes d'investissement	46 071 400,67	41 240 109,48	2 453 000,00
	Virement de la section de fonctionnement	17 703 635,13	-	
	Recettes totales d'investissement	63 775 035,80	41 240 109,48	2 453 000,00
	DÉPENSES			
001	Déficit antérieur reporté	9 997 965,61	9 997 965,61	
013	Remboursement subvention d'investissement reçue	50 000,00	45 009,60	
16	Remboursement d'emprunt	4 537 934,96	4 389 476,43	
20	Achat de logiciel - insertions	244 000,00	9 578,40	5 000,00
204	Subvention d'équipement	360 000,00	351 046,01	
211	Achat de terrains	5 000,00	9 637,04	
218	Achat de matériel : bureau - transport	112 000,00	30 413,41	30 000,00
231	Travaux sur le réseau concédé	16 700 000,00	13 968 739,17	2 625 000,00
231	Travaux neufs EP	12 932 778,49	8 548 722,26	2 650 000,00
231	Travaux - Installation bornes électriques	1 500 000,00	75 586,25	100 000,00
458	Travaux souterrains annexes	2 779 000,00	2 500 004,51	214 000,00
020	Dépenses imprévues	500 000,00	-	
041-276341	Créances sur les Communes. EP/GC	3 947 000,00	2 971 116,51	
041	Frais d'insertion suivis de réalisation (op.ordre)	23 086,66	22 762,66	
041-2762	Créances droit déduction TVA (op.ordre)	10 074 039,40	10 074 039,40	
4582	Annulation opération ordre exercice clos	12 230,68	-	
	Dépenses d'investissement	63 775 035,80	52 994 097,26	5 624 000,00
	RÉSULTAT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-	3 171 000,00
	RÉSULTAT DE CLÔTURE	-	4 776 284,95	1 605 284,95
	Dettes syndicales au 31/12/2022 : 32 173 087,45 euros			